



COMMISSION GRAPHIQUE
Jeudi 31 janvier 2019 à 18h30
Au secteur de Muret



Présents :

Alain PINAUD, Président de la Commission - David CARLE - Chantal CASSAIGNEAU - Jean-Claude COMBALBERT - Roland DALLIER - Valérie SARMAN - Georges SARTORI

Absentes excusées : Marie-Madeleine CLAMENS - Delphine MONDRAGON - Jennifer ROUGES

1) Attribution des graphiques sur les régionaux – Annexe 1

2) Attribution des graphiques sur les championnats 31 – Annexe 2

3) Calcul des prix sur les 4 parties

Trop de graphiqueurs et de joueurs, nous demandent s'il faut payer une partie blanche sur un concours en 4 parties où il y aurait un nombre d'inscrits impair. Il est décidé à l'unanimité que cette partie serait dorénavant payée, de plus nous avons travaillé sur un calcul des prix favorisant les gagnants à 3 et 4 parties.

1 partie gagnée = la 1/2 de la mise d'engagement (4€ en doublette et 6 € en triplète)

2 parties gagnées = la 2ème moitié de la mise d'engagement

3 parties gagnées = 8€ en doublettes et 12€ en triplètes

4 parties gagnées = ce qui reste, dans la caisse, à diviser par le nombre d'équipes ayant gagnées 4 parties.

Ce qui implique que vous ne pourrez pas afficher les prix car vous ne saurez pas ce qu'il reste pour les gagnants des 4 parties. Ainsi, plus besoin de demander de rallonge au président du club organisateur du concours. Une façon plus simple pour intégrer ce calcul des prix, serait de payer à la fin du concours en vous basant sur le classement final sur le tableau de Gestion Concours, mais ce n'est pas une mesure très populaire.

4) Note du président du CD31

Comme évoqué au congrès du CD31 à Revel, Alain distribue à chaque personne de la commission, la note du président LEBOT (voir Annexe 3) concernant l'amende de 10€ pour non présentation de la licence en cours, sur une compétition départementale et sur l'obligation de travailler avec la dernière version de Gestion Concours. Charge à mes collègues de faire passer le message aux graphiqueurs de leurs secteurs respectifs (voir pièce jointe).

Un petit rappel ne faisant pas de mal, je distribue aussi la version 2017 du fameux « Qui Fait Quoi », bien utile pour rappeler les devoirs de chacun.

5) Graphiques Manuels « dits papiers »

Nous souhaiterions que les gens qui pratiquent encore les graphiques papiers, fournissent en même temps que les résultats du concours, la liste complète des engagés pour pouvoir vérifier la validité des inscriptions.

6) Inscription à l'avance d'une liste de joueurs pour les CDC, CRC et CNC

Nous évoquons le fait que les délégués sur les CDC devront travailler en collaboration avec les graphiqueurs des CZC pour vérifier qu'il n'y ait pas d'inscription illicite.

7) Certificats d'aptitude

Il est remis aux représentants des secteurs de Muret et du GLS des certificats d'aptitude récompensant les nouveaux graphiqueurs qui nous ont rejoints. Charge à eux de les remettre aux intéressés.

8) Questions Diverses

Chantal CASSAIGNEAU : pourrions-nous envisager de faire faire des tenues propres aux graphiqueurs ? Réponse : pourquoi pas ? Reste à savoir quel motif, quel logo à apposer sur ces tenues, à quel prix et qui finance ?

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 20h00

Annexe 1 - REGIONAUX 2019

Date	Modalité	Lieu	Graphiqueur	
10-fev	Doublettes Entente Fémina	PORTET/GARONNE	SARMAN VALERIE	Qualif 3eme tour
02-avr	55 et + triplettes	COLOMIERS	CASTILLO MANUEL	4 tours+ Finale
11-juin	55 et + triplettes	PLAISANCE	CASTILLO MANUEL	4 tours+ Finale
16-juin	Doublettes promotion	COLOMIERS	COMBALBERT JC	DALLIER Roland
23-juin	Doublettes	LASBORDES	COMBALBERT JC	
29/30-06-19	Triplettes Mixte promotion	MONTASTRUC	SARMAN VALERIE	
04-juil	55 et + triplettes	MURET ST JEAN	PASCUAL JULES	
15-août	Doublettes	LUCHON	ARILLO Nicolas	
15-sept	Doublettes	FENOUILLET	MUNGUIA CHRISTINE	
31-oct	55 et + triplettes	ST GAUDENS	CASSAIGNEAU CHANTAL	4 tours+ Finale
23-nov	Triplettes JP	COLOMIERS	DALLIER ROLAND	Qualifs
23-nov	Triplettes JP	FENOUILLET	MUNGUIA CHRISTINE	Qualifs
24-nov	Triplettes JP FINALE	FENOUILLET	MUNGUIA CHRISTINE	Finale
01-déc	Triplettes	REVEL	MENEGON BERNARD	4 tours+Finale
15-déc	Doublettes	BESSIERES	MONDRAGON DELPHINE	4 tours+Finale

Annexe 2 - CHAMPIONNATS HG 2019

Date	Modalité	Lieu	Nb	Graphiqueur	
06-avr	Doublettes masculins	LAVERNOSE	1	RICARD FRANCIS	
07-avr					
06-avr	Tête à tête Féminin	LAVERNOSE	1	PINAUD ALAIN	
07-avr					
13-avr	Triplettes masculins	MIRAMONT	1	CASSAIGNEAU CHANTAL	
14-avr					
13-avr	Triplettes féminines	BAZIEGE	1	MONDRAGON DELPHINE	
14-avr					
20-avr	Triplettes J Provençal	FENOUILLET	2	MONDRAGON DELPHINE	
21-avr					
25-avr	Triplettes vétérans	SAINT GAUDENS	1	CASSAIGNEAU CHANTAL	
26-avr					
27-avr	Doublettes féminines	REVEL	1	SAFFON NICOLE	
28-avr					
27-avr	Tête a tête Masculins	REVEL	1	COMBALBERT JC	
28-avr					
04-mai	Doublettes J Provençal	FENOUILLET	2	PINAUD ALAIN	
05-mai					
11-mai	Doublettes Mixtes	ASPET	1	ROUGES JENNIFER	
12-mai					
11-mai	Triplettes Jeunes	MIREMONT	3	PINAUD ALAIN	
12-mai				DALLIER ROLAND	
				CARLE DAVID	
18-mai	Triplettes Promotion	BUZET	1	SARMAN VALERIE	
19-mai					
23-nov	Tripl 1 Fauteuil et 2 Valides	TPO	1	COMBALBERT JC	
24-nov	Doublettes jeunes	SAINT ORENS	3	PINAUD ALAIN	
				DALLIER ROLAND	
				CARLE DAVID	

Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les Graphiqueurs de la Haute-Garonne

Les règlements Fédéraux et les directives Départementales n'ont pas pour vocation d'«embêter» les licenciés, ils sont faits pour que chacun sur l'ensemble du territoire soit traité équitablement et suivant les mêmes règles. Or il s'avère que sur deux points de la réglementation, il y ait des différences de mise en œuvre dans les secteurs et par les personnes en charge des tables de marque :

a) Les amendes de 10 euros en cas d'absence de licence :

- L'article 2 du Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP (Chapitre B – Sportif, Section I – Compétitions) : *« Dans l'hypothèse où un joueur ou une joueuse se présente sur une compétition sans sa licence (oubli, perte, cassée...), sur présentation d'une pièce d'identité, il ou elle sera autorisé(e) à participer si, et seulement si, la compétition est gérée par l'application « GESTION CONCOURS FFPJP » et que celle-ci affiche sa qualité de licencié(e) FFPJP. A défaut, le joueur ou la joueuse ne pourra participer.*

De plus, après vérification, si le joueur ou la joueuse est effectivement licencié(e), il ou elle devra s'acquitter d'une amende de 10€.

Le Président du Jury est responsable des sommes perçues obligatoirement destinées aux Comités Départementaux pour le développement de la pratique chez les jeunes. »

J'entends donc que cette règle soit appliquée par tous et dans tous les secteurs, des carnets à souche sont prévus pour assurer le suivi de cette mesure, permettre la ventilation des sommes perçues dans la comptabilité des différents secteurs et les affecter à la destination prévue par les textes. Vous devez vous procurer ces carnets auprès de vos responsables de secteur.

Je rappelle que pour la Haute-Garonne, si un joueur ou une joueuse se présente muni d'une copie d'écran de GESLICO datée et signée du responsable de son secteur attestant d'une demande de licence ou de duplicata mais non livrée dans les délais, il est exonéré de l'amende. Sa participation à la compétition reste subordonnée à sa présence dans la base de données Gestion Concours.

b) La dernière version de GESTION CONCOURS :

- L'article 5 du Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP (Chapitre B – Sportif, Section I – Compétitions) : *« Il devra être procédé à un tirage au sort à chaque tour de la compétition au fur et à mesure des résultats sans attendre que toutes les parties soient terminées. Il conviendra que deux équipes d'une même association ne se rencontrent pas au premier tour ou ne se trouvent pas dans la même poule sauf impossibilité arithmétique.*

Pour les championnats de France, Compétitions par clubs, Nationaux, Inter et Supranationaux, Evénementiels et Coupe de France se référer aux règlements spécifiques.

Le tirage au sort et la gestion de la compétition par l'informatique ne sont autorisés qu'en cas d'utilisation du logiciel fédéral « GESTION CONCOURS FFPJP » avec sa dernière version mise à jour. »

FONCTIONS ET MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS SUR UNE COMPETITION

	Toute compétition sans délégué désigné			Avec délégué désigné	
	CLUB ou ORGANISATEUR	ARBITRE	GRAPHIQUEUR	DELEGUE	JURY
 Généraliste	Est responsable du volet organisationnel et sécurité de la compétition ➤ met à disposition les locaux et le matériel nécessaire au bon déroulement de la compétition (podium, branchements électriques, sonorisation..) ➤ trace les terrains ➤ déclare et gère la vente des boissons dans le respect de la réglementation en vigueur (catégorie 2) ➤ assure la protection des biens et personnes présentes sur le site (en particulier l'ensemble des officiels présents) ➤ prévoit le matériel de premier secours (trousse) et le numéro de téléphone des médecins de garde, s'enquiert de la présence et la mise à disposition d'un défibrillateur.	Est responsable du volet sportif de la compétition ➤ Est présent une heure avant le démarrage de la compétition, vérifie la conformité des terrains ➤ Assiste à l'enregistrement des équipes et au tirage au sort (excepté lors de compétition avec inscription à l'avance) ➤ Met en place le jury dont il fait obligatoirement partie ➤ Gère tous les incidents sportifs et comportementaux en lien avec la compétition se déroulant sur et hors des terrains. Etablit le cas échéant un rapport d'incident, pour tous faits relevant d'infraction au code de discipline et des sanctions. ➤ Fait appliquer le règlement	Est responsable du volet administratif et de la table de marque durant la compétition : ➤ Met à jour sa base de données informatiques, ➤ Fournit le matériel nécessaire à la bonne gestion de la table de marque (lecteur, graphique, logiciel fédéral, tickets de jeu, feuilles de match)	Le Délégué est le représentant de la FFPJP, du Comité Départemental ou du Comité Régional et de ce fait, il doit faire appliquer les règles dans leur intégralité. Il supervise et coordonne le déroulement de la compétition (inscription et tirage au sort) et à ce titre travaille en bonne intelligence avec l'arbitre, l'organisateur et la table de marque. Il est obligatoirement président du jury.	Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre au cours d'une compétition pour les règles techniques de jeu, les arbitres et le jury d'une compétition officielle préalablement constitué et réglementairement affiché à la table de marque (trois membres minimum, cinq membres maximum dont un faisant office de Président) peuvent, à titre conservatoire, prendre des mesures disciplinaires qui se traduisent par l'élaboration d'un rapport d'incident transmis à la FFPJP, au Comité Départemental ou Régional en fonction de la nature de la compétition. Lors de compétition avec un délégué désigné, ce dernier est automatiquement le président du jury. En l'absence de délégué désigné, le président est choisi parmi les personnes composant le jury. Dans tous les cas de figure l'arbitre principal de la compétition fait partie du jury ainsi que l'organisateur ou son représentant.
Inscriptions	➤ gère l'encaissement des engagements ➤ prévoit un fond de caisse suffisant au bon déroulement des inscriptions.	➤ Surveille et contrôle l'enregistrement des licences par la table de marque ➤ Autorise l'inscription informatique de joueurs sans licence en respectant les décisions réglementaires prévues par l'art. 4 du règlement administratif et sportif de la FFPJP et les dispositions prises par le Comité. ➤ Décide l'arrêt des inscriptions et de l'heure du tirage au sort conformément aux dispositions prévues au calendrier officiel. ➤ Valide l'acceptation des retardataires. ➤ Distribue les tickets de jeu du 1er tour.	➤ Enregistre informatiquement ou manuellement les licences. ➤ Affiche la liste des équipes engagées, le jury, le tirage au sort après validation de l'arbitre des poules ou premières parties. ➤ Propose à l'appréciation de l'arbitre l'acceptation ou pas des retardataires. ➤ Etablit les fiches ou tickets de jeu	Renseigne et transmet à la FFPJP (au Comité ou au Comité Régional) les différents documents servant à l'évaluation et au compte rendu de la compétition.	
Calcul des prix	➤ Fournit la caisse comprenant les espèces correspondant au montant total des prix (engagements + dotation). ➤ Participe à la répartition des indemnités aux joueurs. ➤ Gère la répartition, la distribution des indemnités suivant les modalités validées. <i>Si accord du graphiqueur cette tâche peut lui être confiée à titre exceptionnel.</i>	➤ Valide la répartition des indemnités proposée par le graphiqueur.	➤ Calcule à l'aide du logiciel fédéral (ou manuellement) la répartition des prix, la soumet à l'approbation de l'organisateur et à la validation de l'arbitre.		
Tenue du Graphique et de la table de marque			Gère la table de marque : ➤ Enregistre les résultats et effectue les tirages au sort tout au long de la compétition ➤ établit les fiches ou tickets de jeu ➤ déclenche le paiement des indemnités dues aux équipes concernées ➤ restitue les licences des équipes perdantes		
Fin de compétition	➤ Rémunère l'Arbitre et le Graphiqueur (sur présentation de la note de frais) ➤ Signe la feuille de match	➤ Signe la feuille de match proposée par le graphiqueur en mentionnant s'il y a lieu toute information utile (faits particuliers..) ➤ Transmet si besoin le rapport d'incident établi par ses soins	➤ Renseigne la feuille de match et la transmet, après signature par l'organisateur et l'arbitre, au responsable du secteur. ➤ Transmet au responsable de secteur ou au Comité, le graphique et les fichiers		Dans tous les cas de figure, l'arbitre principal de la compétition fait partie du jury ainsi que l'organisateur ou son représentant. 